

**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2025 À 18H30**  
**LISTE DES DELIBERATIONS**

**\*AFFAIRES GENERALES :**

- N° **66/2025** : Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement : Prorogation du contrat entre la Métropole-Aix-Marseille-Provence et la commune de Rousset : Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer l'ensemble des actes à intervenir- **ADOPTE**
- N° **67/2025** : Prêt de la « Salle des Familles » : Adoption du règlement intérieur d'utilisation : modification de la délibération n°102/2012 du 28 juin 2012- **ADOPTE**
- N° **68/2025** : Rapport annuel 2024 du Syndicat Intercommunal de Développement et de Gestion des Installations Sportives - **ADOPTE**

**\*AFFAIRES DE PERSONNEL :**

- N° **69/2025** : Modification du tableau des emplois- **ADOPTE**
- N° **70/2025** : Mission ponctuelle en psychologie au sein des structures de la petite enfance : Augmentation du taux de vacation – Modification de la délibération N°5/2023 du 13 janvier 2023 - **ADOPTE**
- N° **71/2025** : Retrait de la délibération n° 49/2025 du 15 mai 2025 suite au recours gracieux de Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement d'Aix-en-Provence - **ADOPTE**

**\*EMPLOI :**

- N° **72/2025** : Plan Local pour l'Insertion et L'Emploi (PLIE) : Demande de participation financière à la Métropole Aix-Marseille-Provence pour le fonctionnement du service Emploi de la commune pour l'année 2025- **ADOPTE**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 66/2025**

**Afférents au conseil Municipal : 29**  
**En exercice : 29**  
**Date d'affichage : 3 juillet 2025**  
**Date de convocation : 3 juillet 2025**

**SEANCE DU 10 JUILLET 2025**

**L'an deux mille vingt-cinq et le dix juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de ROUSSET s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGNON – Maire**  
**Secrétaire de séance : Jeanne GAISONN**

**Etaient présents :** Philippe PIGNON, Anne GOURNAY, Jean SAFFRE, Violette PELLEGRINO, Norbert BERNARD, Martine CARLET FLAK, Gérard EYMARD, Jean-Pierre WALTER, Julie RAHALI-LOCCO, Michel TARDIEU, Raphaëlle LA MANNA, Baptiste FAVALESSA, Patricia CANAL, Samir BOUAGALA, Sandra ARMANDI, Jeanne GAISONN, Céline ISSOIRE, Thierry LECOQ, Sabine SMEDING-TOURAILLES, Gilda DEMINGO, Paul BAUDE, Frédérique REFFET, Bruno MASUT, Bernard DIANA.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Peggy CLAES à Céline ISSOIRE, Gilbert ESPOTO à Jean SAFFRE, Denis COUTAGNE à Philippe PIGNON, Laurence DESCHLER à Gilda DEMINGO

**Étaient absents et excusés :** Oijdi MOKRANI.

**OBJET : Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement : Prorogation du contrat entre la Métropole Aix-Marseille Provence et la commune de Rousset.**  
**Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer l'ensemble des actes à intervenir.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix avait mis en œuvre, par délibération en date du 29 novembre 2013, un dispositif de fonds de concours au moyen des contrats communautaires pluriannuels de développement afin d'inciter les communes membres de la communauté, en les aidant financièrement, à investir dans le développement des équipements et infrastructures publics.

Ainsi, en date du 5 décembre 2013, le conseil municipal de Rousset autorisait Monsieur le Maire à signer ce contrat pluriannuel avec la communauté d'Agglomération du Pays d'Aix.

Monsieur le Maire indique que plusieurs avenants sont venus modifier le contrat initial afin d'allonger la durée du contrat initial et de permettre aux communes de mener à termes les opérations prévues et non achevées.

En outre, par délibération du 18 Février 2021, ce dispositif a été repris par la Métropole Aix-Marseille-Provence qui a confirmé son engagement financier, dans la limite de l'autorisation de programme initiale, et la prorogation des contrats avec les communes concernées.

Le terme de ces contrats était fixé au 18 Février 2025.

Cependant, à la demande des communes, et afin de leur permettre de terminer les travaux engagés dans le cadre de ces contrats, la Métropole vient d'accepter de proroger une dernière fois, la durée du contrat et donc d'autoriser les communes à présenter des demandes de fonds de concours dans le cadre de ce dispositif jusqu'au 30 novembre 2025.

Ainsi, Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal afin que ce dernier de l'autorise à signer l'avenant de prorogation du Contrat Communautaire pluriannuel de Développement existant entre la commune de Rousset et la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5215-26 et L 5217-7 ;

Où le rapport ci-dessus,

**Décide :**

**Article 1 :** Est approuvée la convention relative à la mise en œuvre du Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement à intervenir entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Commune de Rousset.

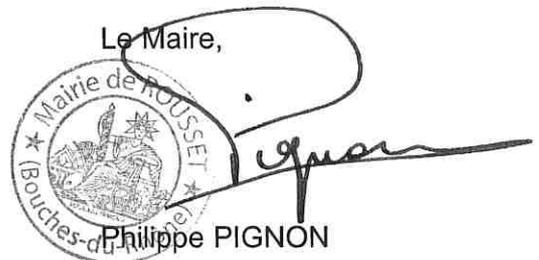
**Article 2 :** Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention ci-dessus soulignée, ainsi que toutes les pièces qui y sont liées.

Le secrétaire de séance



Jeanne GAISONON

Le Maire,



Philippe PIGNON

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 67/2025**

**Afférents au conseil Municipal : 29**  
**En exercice : 29**  
**Date d'affichage : 3 juillet 2025**  
**Date de convocation : 3 juillet 2025**

**SEANCE DU 10 JUILLET 2025**

**L'an deux mille vingt-cinq et le dix juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de ROUSSET s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGNON – Maire**  
**Secrétaire de séance : Jeanne GAISONN**

**Etaient présents :** Philippe PIGNON, Anne GOURNAY, Jean SAFFRE, Violette PELLEGRINO, Norbert BERNARD, Martine CARLET FLAK, Gérard EYMARD, Jean-Pierre WALTER, Julie RAHALI-LOCCO, Michel TARDIEU, Raphaëlle LA MANNA, Baptiste FAVALESSA, Patricia CANAL, Samir BOUAGALA, Sandra ARMANDI, Jeanne GAISONN, Céline ISSOIRE, Thierry LECOQ, Sabine SMEDING-TOURAILLES, Gilda DEMINGO, Paul BAUDE, Frédérique REFFET, Bruno MASUT, Bernard DIANA.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Peggy CLAES à Céline ISSOIRE, Gilbert ESPOTO à Jean SAFFRE, Denis COUTAGNE à Philippe PIGNON, Laurence DESCHLER à Gilda DEMINGO

**Étaient absents et excusés :** Oijdi MOKRANI.

**OBJET : Prêt de la Salle des Familles : Adoption du règlement d'utilisation : Modification de la délibération n°102/2012 du 28 juin 2012.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération n°102/2012 du 28 juin 2012, ce dernier a adopté le règlement d'utilisation du local que la commune prête aux administrés, aux associations, aux entreprises.

Ce règlement prévoit notamment :

- les bénéficiaires du prêt
- les conditions de réservation
- L'utilisation des locaux et du matériel
- L'état des lieux et les conditions financières

Monsieur le Maire précise qu'à la demande du Trésor Public la régie permettant le dépôt d'une caution doit être clôturée.

En conséquence il convient de modifier en ce sens le règlement d'utilisation tel qu'il est annexé à la présente et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

LE CONSEIL MUNICIPAL

-Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

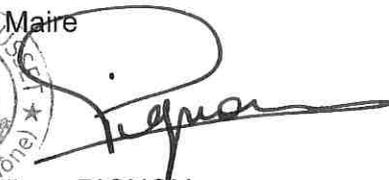
-Après en avoir délibéré,  
-ADOpte A L'UNANIMITE des présents et des représentés, le règlement d'utilisation de la Salle des Familles tel que précisé ci-dessus et tel qu'annexé à la présente délibération.

Le secrétaire de séance



Jeanne GAISONN



Le Maire  
  
Philippe PIGNON

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 68/2025**

**Afférents au conseil Municipal : 29**  
**En exercice : 29**  
**Date d'affichage : 3 juillet 2025**  
**Date de convocation : 3 juillet 2025**

**SEANCE DU 10 JUILLET 2025**

**L'an deux mille vingt-cinq et le dix juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de ROUSSET s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGNON – Maire**

**Secrétaire de séance : Jeanne GAISON**

**Etaient présents :** Philippe PIGNON, Anne GOURNAY, Jean SAFFRE, Violette PELLEGRINO, Norbert BERNARD, Martine CARLET FLAK, Gérard EYMARD, Jean-Pierre WALTER, Julie RAHALI-LOCCO, Michel TARDIEU, Raphaëlle LA MANNA, Baptiste FAVALESSA, Patricia CANAL, Samir BOUAGALA, Sandra ARMANDI, Jeanne GAISON, Céline ISSOIRE, Thierry LECOQ, Sabine SMEDING-TOURAILLES, Gilda DEMINGO, Paul BAUDE, Frédérique REFFET, Bruno MASUT, Bernard DIANA.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Peggy CLAES à Céline ISSOIRE, Gilbert ESPOTO à Jean SAFFRE, Denis COUTAGNE à Philippe PIGNON, Laurence DESCHLER à Gilda DEMINGO

**Étaient absents et excusés :** Oijdi MOKRANI.

**OBJET : RAPPORT ANNUEL 2024 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, conformément à la loi n° 99-586 du 12/07/99 relative au renforcement et à la simplification de la Coopération Intercommunale, que le Maire en sa qualité de Président, doit adresser, chaque année, aux Maires des communes membres, un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce dernier doit faire l'objet d'une communication par chacun des Maires à leur Conseil Municipal.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport pour l'exercice 2024.

Ce rapport comprend un certain nombre d'informations d'ordre technique et financier.

RAPPORT ANNUEL DU  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION  
DES INSTALLATIONS SPORTIVES  
ANNEE 2024

Le Collège de Rousset a accueilli au cours de l'année scolaire 2023/2024, un total de 583 élèves, à répartir comme suit :

Rousset	250
Puylobier	80
Peynier	180
Châteauneuf-le-Rouge	173

Soit 583 enfants (contre 567 enfants l'année précédente) pour les communes membres du Syndicat Intercommunal.

Pour l'année 2024, l'ensemble des participations communales s'est élevé à la somme de 267 000€ contre 209 850€ en 2023 et 195 000€ en 2022.

La participation des différentes communes membres du syndicat intercommunal est détaillée ainsi :

> 200 042€ en 2024 (contre 160 286€ en 2023) soit 74.92 % du total pour la commune de Rousset ;

> 32232€ en 2024 (contre 23 198€ en 2023) soit 12.07% pour la commune de Peynier ;

> 17032€ en 2024 (contre 12 850€ en 2023) soit 6,38% pour la commune de Puylobier ;

> 17 694€ en 2024 (contre 13 516€ en 2023) soit 6.63 % pour la commune de Châteauneuf le Rouge.

Ces participations sont calculées, conformément à la loi et aux statuts du Syndicat, en fonction du nombre d'élèves scolarisés au Collège de Rousset, et de la richesse fiscale potentielle calculée à partir de la somme de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire encaissées l'année n-1, pour les communes membres du Syndicat Intercommunal.

La dette du syndicat, arrêtée au 1<sup>er</sup> janvier 2024 s'élevait à la somme de 452 726€.

Le remboursement en capital s'est élevé à 30 611€ et les charges d'intérêts à 14 612€

L'excédent global de la section de fonctionnement cumulé à la fin de l'exercice 2024 s'élève à la somme de 98 424.91€ (contre 70 929€ en 2023 et 89 166€ en 2022).

Le total des dépenses réelles de la section de fonctionnement s'est élevé à la somme de 163 600.58€ en 2024 (contre 176 451€ en 2023 et 153 464€ en 2022).

Le total des dépenses réelles de la section d'investissement s'est élevé à la somme de 127 906.01€ en 2024 (contre 145 149€ en 2023 et 53 168€ en 2022).

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel du Syndicat Intercommunal de Développement et de Gestion des Installations Sportives pour l'année 2024 tel que présenté.

**Le Conseil Municipal**, ouï l'exposé de Monsieur Le Maire

-PREND ACTE du rapport annuel 2024 du Syndicat Intercommunal de Développement et Gestion des Installations Sportives

Le Secrétaire de séance



Jeanne GAISON



Philippe PIGNON

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 69/2025**

**Afférents au conseil Municipal : 29**  
**En exercice : 29**  
**Date d'affichage : 3 juillet 2025**  
**Date de convocation : 3 juillet 2025**

**SEANCE DU 10 JUILLET 2025**

**L'an deux mille vingt-cinq et le dix juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de ROUSSET s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGNON – Maire**  
**Secrétaire de séance : Jeanne GAISONN**

**Etaient présents :** Philippe PIGNON, Anne GOURNAY, Jean SAFFRE, Violette PELLEGRINO, Norbert BERNARD, Martine CARLET FLAK, Gérard EYMARD, Jean-Pierre WALTER, Julie RAHALI-LOCCO, Michel TARDIEU, Raphaëlle LA MANNA, Baptiste FAVALESSA, Patricia CANAL, Samir BOUAGALA, Sandra ARMANDI, Jeanne GAISONN, Céline ISSOIRE, Thierry LECOQ, Sabine SMEDING-TOURAILLES, Gilda DEMINGO, Paul BAUDE, Frédérique REFFET, Bruno MASUT, Bernard DIANA.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Peggy CLAES à Céline ISSOIRE, Gilbert ESPOTO à Jean SAFFRE, Denis COUTAGNE à Philippe PIGNON, Laurence DESCHLER à Gilda DEMINGO

**Étaient absents et excusés :** Oijdi MOKRANI.

**OBJET : Modification du tableau des emplois**

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la modification du tableau des emplois comme suit :

**\*OUVERTURE DE POSTE :** au 1<sup>er</sup> septembre 2025

1 Adjoint d'animation territorial contractuel

(Agent déjà en poste à l'école maternelle aux fonctions d'ATSEM, remplaçante de l'agent titulaire en congé maladie ordinaire - départ retraite prévu au 1er novembre 2025).

**\*OUVERTURE DE POSTE** : au 8 septembre 2025

1 poste d'apprenti : début de contrat le 08-09-2025 fin de contrat 31-12-2026

(Préparation du diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture convention d'apprentissage avec la Croix-Rouge. Coût entièrement pris en charge par le CNFPT).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après délibération à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

-AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la modification du tableau des emplois telle que présentée ci-dessus,

-PRECISE que les crédits sont prévus au budget communal.

Le secrétaire de séance



Jeanne GAISONON

Le Maire



Philippe PIGNON

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 70/2025**

**Afférents au conseil Municipal : 29**  
**En exercice : 29**  
**Date d'affichage : 3 juillet 2025**  
**Date de convocation : 3 juillet 2025**

**SEANCE DU 10 JUILLET 2025**

**L'an deux mille vingt-cinq et le dix juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de ROUSSET s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGNON – Maire**  
**Secrétaire de séance : Jeanne GAISONN**

**Etaient présents :** Philippe PIGNON, Anne GOURNAY, Jean SAFFRE, Violette PELLEGRINO, Norbert BERNARD, Martine CARLET FLAK, Gérard EYMARD, Jean-Pierre WALTER, Julie RAHALI-LOCCO, Michel TARDIEU, Raphaëlle LA MANNA, Baptiste FAVALESSA, Patricia CANAL, Samir BOUAGALA, Sandra ARMANDI, Jeanne GAISONN, Céline ISSOIRE, Thierry LECOQ, Sabine SMEDING-TOURAILLES, Gilda DEMINGO, Paul BAUDE, Frédérique REFFET, Bruno MASUT, Bernard DIANA.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Peggy CLAES à Céline ISSOIRE, Gilbert ESPOTO à Jean SAFFRE, Denis COUTAGNE à Philippe PIGNON, Laurence DESCHLER à Gilda DEMINGO

**Étaient absents et excusés :** Oijdi MOKRANI.

**OBJET : Mission ponctuelle en psychologie au sein des structures de la petite enfance : Augmentation du taux de la vacation : Modification de la délibération N°5/2023 du 13 janvier 2023.**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'en vertu du décret n°2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans, de la nécessité de s'appuyer d'un spécialiste en psychologie dans le domaine de la petite enfance afin de permettre le lien avec le projet d'établissement et les projets pédagogiques. Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que ce dernier avait décidé, par délibération n°23/2021, d'augmenter le nombre annuel de vacations à hauteur de 195 vacations annuelles pour un montant de 35 euros Brut. Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que ce dernier avait décidé, par délibération N°5/2023, d'augmenter le taux horaire de la vacation en fonction du temps passé pour un montant de 60 euros Brut.

Compte tenu de l'intérêt général que présente cette mission, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'augmenter le taux horaire des vacations qui seront confiées à la personne diplômée et qualifiée dans le domaine de la psychologie spécialité petite enfance, et précise que ce spécialiste sera rémunéré sous la forme de vacations horaires en fonction du temps passé pour un montant de 82 € Brut.

Les missions d'intervention seront les suivantes :

- . Observation et conseil sur les structures de petite enfance
  - . Interventions diverses liées à la profession
  - . Réalisation de pratiques professionnelles
  - . Conseil et entretien avec les parents
- .....

#### Le Conseil Municipal

- Oui l'exposé de Monsieur le Maire,
- Après en avoir délibéré conformément à la loi,
- Autorise la proposition de Monsieur le Maire pour l'augmentation du taux horaire de la vacation dont il s'agit. La vacation horaire en fonction du temps passé sera égale à un montant de 82 € Brut ne pouvant dépasser un nombre de 195 vacations annuelles à compter du mois de septembre 2025.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

**ADOpte A L'UNANIMITE** des membres présents et représentés.

Le secrétaire de séance,



Jeanne GAISONN

Le Maire,



Philippe PIGNON

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 71/2025**

**Afférents au conseil Municipal : 29**  
**En exercice : 29**  
**Date d'affichage : 3 juillet 2025**  
**Date de convocation : 3 juillet 2025**

**SEANCE DU 10 JUILLET 2025**

**L'an deux mille vingt-cinq et le dix-juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de ROUSSET s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGNON – Maire**  
**Secrétaire de séance : Jeanne GAISONN**

**Etaient présents :** Philippe PIGNON, Anne GOURNAY, Jean SAFFRE, Violette PELLEGRINO, Norbert BERNARD, Martine CARLET FLAK, Gérard EYMARD, Jean-Pierre WALTER, Julie RAHALI-LOCCO, Michel TARDIEU, Raphaëlle LA MANNA, Baptiste FAVALESSA, Patricia CANAL, Samir BOUAGALA, Sandra ARMANDI, Jeanne GAISONN, Céline ISSOIRE, Thierry LECOQ, Sabine SMEDING-TOURAILLES, Gilda DEMINGO, Paul BAUDE, Frédérique REFFET, Bruno MASUT, Bernard DIANA.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Peggy CLAES à Céline ISSOIRE, Gilbert ESPOTO à Jean SAFFRE, Denis COUTAGNE à Philippe PIGNON, Laurence DESCHLER à Gilda DEMINGO

**Étaient absents et excusés :** Oijdi MOKRANI.

**OBJET : Retrait de la délibération n°49/2025 du 15 mai 2025 suite au recours gracieux de Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Aix en Provence.**

Par courrier du 3 juillet 2025, M. le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Aix en Provence a demandé au Conseil Municipal de retirer sa délibération n°49/2025 du 15 mai 2025 portant modification du tableau des emplois.

La délibération n°49/2025 du 15 mai 2025 modifie le tableau et procède à la fermeture de deux postes. Ces fermetures qui s'analysent juridiquement comme des suppressions d'emplois doivent être prises après avis du comité social territorial.

A défaut de consultation de l'instance, il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder au retrait de la délibération n°49/2025 du 15 mai 2025.

-Vu l'article L.542-2 du code général de la fonction publique (CGFP),

**Après en avoir délibéré,**

Le Conseil Municipal  
**A L'UNANIMITE** des membres présents et représentés

**RETIRE** : La délibération n°49/2025 du 15 mai 2025 portant sur la modification du tableau des emplois.

Le secrétaire de séance



Jeanne GAISONN

Le Maire



Philippe PIGNON

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 72/2025**

**Afférents au conseil Municipal : 29**  
**En exercice : 29**  
**Date d'affichage : 3 juillet 2025**  
**Date de convocation : 3 juillet 2025**

**SEANCE DU 10 JUILLET 2025**

**L'an deux mille vingt-cinq et le dix juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de ROUSSET s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGNON – Maire**  
**Secrétaire de séance : Jeanne GAISONN**

**Etaient présents :** Philippe PIGNON, Anne GOURNAY, Jean SAFFRE, Violette PELLEGRINO, Norbert BERNARD, Martine CARLET FLAK, Gérard EYMARD, Jean-Pierre WALTER, Julie RAHALI-LOCCO, Michel TARDIEU, Raphaëlle LA MANNA, Baptiste FAVALESSA, Patricia CANAL, Samir BOUAGALA, Sandra ARMANDI, Jeanne GAISONN, Céline ISSOIRE, Thierry LECOQ, Sabine SMEDING-TOURAILLES, Gilda DEMINGO, Paul BAUDE, Frédérique REFFET, Bruno MASUT, Bernard DIANA.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Peggy CLAES à Céline ISSOIRE, Gilbert ESPOTO à Jean SAFFRE, Denis COUTAGNE à Philippe PIGNON, Laurence DESCHLER à Gilda DEMINGO

**Étaient absents et excusés :** Oijdi MOKRANI.

**Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) : demande de participation financière à la Métropole Aix-Marseille-Provence pour le fonctionnement du service Emploi de la commune pour l'année 2025.**

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), la Métropole Aix-Marseille-Provence et le service Emploi de la commune travaillent en collaboration afin de lutter contre les exclusions.

Le travail de repérage des participants, effectué par le service Emploi de la Ville de Rousset à l'occasion de l'accueil et/ou de l'orientation du public est essentiel dans la mise en œuvre du dit plan géré par la Métropole Aix Marseille Provence.

De plus, le service Emploi de la Ville de Rousset mobilise des moyens importants lui permettant de solliciter une participation financière spécifique.

Monsieur Le Maire ajoute qu'une convention de collaboration doit être signée entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Mairie de Rousset pour l'année 2025, afin de définir la nature de l'action à réaliser par la Commune et les modalités de participation de la Métropole à la mise en œuvre de cette action.

Par cette convention, la Commune s'engage notamment à mettre en œuvre sur son territoire, l'ensemble des moyens relatifs à l'accueil des participants du PLIE du Pays d'Aix, par la mise à disposition, notamment, des moyens matériels (locaux, accès internet...), à l'attention des accompagnateurs à l'emploi et des chargés de relation entreprises du territoire.

En conséquence, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 5 500 € auprès de la Métropole Aix-Marseille-Provence et à signer la convention à intervenir au titre de l'exercice 2024.

Le Conseil Municipal,

- Oui l'exposé de Monsieur le Maire,
- Après en avoir délibéré conformément à la loi,
- Décide de solliciter une participation financière d'un montant de 5 500€ auprès de la Métropole Aix Marseille Provence-Territoire du Pays d'Aix au titre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) exercice 2025,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de collaboration entre la Métropole Aix-Marseille-Provence-Territoire du Pays d'Aix et le service Emploi de la commune afin de définir la nature de l'action à réaliser par la Commune et les modalités de la participation à la mise en œuvre de cette action.

**La présente délibération est approuvée à l'unanimité.**

Le Secrétaire de séance,



Jeanne GAISONN

Le Maire,



Philippe PIGNON